

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 27 février 2013

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 7 mars 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH

Procuration : Néant.

Délibération n° 2013/07

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2012 – budget principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain NORTH, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECIDE, à l'unanimité des présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur de Truchtersheim M. Pierre BARDON, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 7 mars 2013.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 11 mars 2013.

Le Maire
Alain NORTH